

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 2 août 2021, à 19 heures

Étaient présent(e)s :

Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Louise Lévesque, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Sont absent (e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Mélodie Chesnel, conseillère

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Rémy-Richard Leclerc, agissant à titre de maire suppléant, ouvre la séance à 19h06 et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021
4. Adoption des comptes pour paiement
5. Résolution : Mandat à l'Union des Municipalité du Québec – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles
6. Résolution : MTQ – Demande de passage piéton sécuritaire sur le pont et qui se prolonge le long de la route 132
7. Résolution : MTQ – Demande d'encochement de la portion manquante de la route longeant la plage de La Martre afin de mettre fin à l'érosion

8. Résolution : Autorisation – administrateur principal accès D, signataire au compte de la municipalité pour la nouvelle direction générale et suppression des anciens administrateurs pour accès D et signataires au compte
9. Avis de motion : Modification du Règlement de zonage numéro 30-91 afin d'autoriser l'usage « industrie artisanale du café » dans une zone mixte à l'initiative de la municipalité
10. Résolution : Mandat à Monsieur Claude Dionne, évaluateur agréé pour l'acquisition de terrains et de servitudes - travaux eau potable
11. Résolution : Mise en vente du terrain situé sur la rue des Écoliers
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 23 260.63\$

RÉSOLUTION 2021-08-66 – MANDAT À L'UNION DE MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de **La Martre** a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de **La Martre** désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *les bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de **La Martre** confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de *bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de **La Martre** s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de **La Martre** s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de **La Martre** s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de **La Martre** reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION 2021-08-67 – MTQ – DEMANDE DE PASSAGE PIÉTON
SÉCURITAIRE SUR LE PONT ET QUI SE PROLONGE LE LONG DE LA ROUTE**

132

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre désire avoir un passage piéton sécuritaire sur le pont et le long de la route 132, côté nord, et ce du gazebo jusqu'à la halte routière du petit phare, ainsi que des accès sécuritaire à la plage pour ses citoyens ainsi que pour les voyageurs qu'elle accueille;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport du Québec travail à la planification de travaux pour la route et le pont du secteur visé par la demande de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de La Martre demande au ministère des Transports du Québec de prendre en compte ses demandes dans la planification de ses travaux;

QUE la municipalité de La Martre transmettra au ministère des Transports du Québec un plan détaillé ainsi que les explications complètent relativement à sa demande.

RÉSOLUTION 2021-08-68 – MTQ – DEMANDE D'ENROCHEMENT DE LA PROTION MANQUANT DE LA ROUTE LONGEANT LA PLAGE DE LA MARTRE AFIN DE METTRE FIN À L'ÉROSION

CONDISÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a déjà effectué des enrochements, et ce, à partir du pont vers l'est;

CONSIDÉRANT QU'un espace n'a pas été enroché au centre et que l'érosion en bordure de la route s'aggrave de plus en plus;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer l'enrochement du tronçon manquant le long de la route 132.

RÉSOLUTION 2021-08-69 – AUTORISATION – ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ACCÈS D, SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE ET SUPPRESSION DES ANCIENS ADMINISTRATEURS POUR ACCÈS D ET SIGNATAIRE AU COMPTES

CONDISÉRANT QUE la municipalité de La martre a une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des changements des signataires aux comptes bancaires et administrateurs principaux accès D de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Nomme madame Mélanie Lévesque, directrice générale, signataire aux comptes bancaires et administrateur principal accès D de la municipalité;
2. Demande à la caisse populaire de supprimer tous les autres direction générale pouvant signer au comptes bancaires et être administrateurs principaux accès D de la municipalité.

AVIS DE MOTION Modification du Règlement de zonage numéro 30-91 afin d'autoriser l'usage « industrie artisanale du café » dans une zone mixte à l'initiative de la municipalité

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Le conseiller Félix Labrecque, qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de La Martre, soumettra pour adoption une modification du Règlement de zonage numéro 30-91 afin d'autoriser l'usage « industrie artisanale du café » dans une zone mixte à l'initiative de la municipalité ».

Le projet de modification au règlement est soumis à chacun des conseillers.

Signature, nom du conseiller ou de la conseillère qui donne l'avis de motion

RÉSOLUTION 2021-08-70 – MANDAT À MONSIEUR CLAUDE DIONNE, ÉVALUATEUR AGRÉÉ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DE SERVITUDES – TRAVAUX D'EAU POTABLE

CONDISÉRANT QUE la municipalité de La Martre doit, dans le cadre du projet d'alimentation et de distribution en eau potable, faire l'acquisition de terrains et de servitudes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre souhaite, confier le mandat à une firme d'évaluateur agréé;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE confie le mandat à monsieur Claude Dionne, évaluateur agréé aux conditions suivantes :

Étapes :

- Volet A : Analyse préliminaire de la valeur de chacun des types de terrains en fonction de leur usage (forestier, résidentiel, etc.);
- Volet B : Rencontre/discussions avec les expropriés pour connaître les dommages causés, estimation des dommages accessoires et rapport résumé de nos conclusions incluant la valeur à offrir pour chaque unité expropriée;
- Volet C : Négociations avec les expropriés et suivi avec la municipalité et ses représentants;
- Volet D : Représentations au tribunal et témoignage, si nécessaire pour un ou plusieurs dossiers

Honoraires :

- Volet A : 10 000\$ + taxes
- Volet B : 1 000\$ par dossier analysé
- Volets C et D : seront facturables selon les taux horaires suivants :
 - Évaluateurs agréé associé : 200\$
 - Évaluateur agréé : 165\$
 - Évaluateur stagiaire : 105\$
 - Technicien : 90\$

RÉSOLUTION 2021-08-71 – MISE EN VENTE DU TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE DES ÉCOLIERS

CONDISÉRANT la demande grandissant relative à l'achat de terrain dans la municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre dispose de quelques parcelles de terrains, dont un terrain sur la rue des écoliers;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à la mise en vente de son terrain situé sur la rue des écoliers conformément aux lois en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Le maire suppléant et les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19h44.

Rémy-Richard Leclerc
Maire suppléant

Mélanie Lévesque
Directrice générale et secr.-trésorière